
Adresse de la commune de Pierrefitte (Paris) qui présente les hochets de la vanité et de l'idolâtrie et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Pierrefitte (Paris) qui présente les hochets de la vanité et de l'idolâtrie et invite la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 27 brumaire an II (17 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 393-394;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40679_t1_0393_0000_10;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

VI.

Suit le texte de l'adresse du conseil général, du comité révolutionnaire et de la Société populaire de Ham, d'après un document des Archives nationales (1).

Adresse présentée à la Convention nationale par le conseil général, le comité révolutionnaire et la Société populaire de la commune de Ham, district de Péronne, département de la Somme, en date du 22 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

« Représentants du peuple,

« Si la commune de Ham n'occupe pas dans la République la surface la plus étendue, il n'en est pas, du moins, où le feu du patriotisme brûle plus ardemment et plus constamment. Avec quel empressement, avec quel enthousiasme elle a applaudi aux grandes et nécessaires mesures du 31 mai ! En les désirant depuis longtemps, elle semblait prévoir les merveilles dont chaque jour a été le témoin depuis cette époque à jamais mémorable. Rappelons-nous, pour nous exciter à une éternelle reconnaissance, la multiplicité des événements extraordinaires et heureux qui se sont pressés les uns sur les autres avec une rapidité qui étonne l'œil de l'observateur le plus habile.

« O Montagne, espoir de ceux qui chérissent la liberté et terreur de nos ennemis de toute espèce ! continue d'être un Etna pour les uns et un Sinaï pour les autres. C'est de ton sommet que s'est élevé ce soleil régénérateur qui a purifié l'atmosphère de la France en dissipant les brouillards fétides qu'exhalait un marais impur et à la faveur desquels un hideux fédéralisme menaçait de déchirer l'unité de la République. C'est vers ton sommet majestueux que sont tournés les regards inquiets de tous les peuples de la terre. Déjà ils entrevoyaient l'astre bienfaisant de la liberté à travers les nuages que le despotisme a amoncelés et qu'il ne retient plus qu'avec peine suspendus sur leurs têtes. Consomme ton ouvrage, ô Montagne ! Achève le salut de la France ; achève le salut du monde entier qui adoptera avec enthousiasme l'immortel code des lois que tu nous as données. Tu connais la puissance de ta voix ; dis encore un mot, s'il le faut ; à l'instant une terre guerrière et républicaine enfantera de nouvelles et formidables armées ; la rébellion disparaîtra ; les ennemis intérieurs seront anéantis ; le temple de Janus se fermera ; la paix, la douce, la désirable paix, d'une main étendra sur nous et sur toutes les nations le salutaire ombrage de l'olivier, et répandra, de l'autre main, l'abondance avec tous ses avantages.

« Représentants du peuple, notre commune rougit et souffre avec une impatiente indignation de porter encore le même nom qu'un impur repaire de l'Allemagne qu'achèvent de salir par leur présence deux vils esclaves, un ci-devant Monsieur et un d'Artois. Hâtez-vous, nous vous en supplions, de substituer au nom de Ham, un nom digne de notre patriotisme. Donnez-nous le nom de Sparte, nous ressusciterons les mœurs austères et les vertus républi-

caines des anciens habitants de cette cité si justement célèbre. Déjà nos rues ont subi une civique métamorphose ; elles ne rappellent plus aux passants que des attributs de la République ou des noms des grands hommes qui l'ont illustrée, tels que Le Peletier et Marat, ces sublimes martyrs de la liberté ; nous n'avons conservé que notre antique patriotisme. Tandis que notre bouillante jeunesse, dont le courage n'a pas attendu la réquisition, et qui s'est élancée aux frontières en nombre bien supérieur au contingent, extermine les satellites des tyrans couronnés, nous faisons respecter et observer les lois. C'est surtout lorsque nous entendons le bruit terrible des foudres qui écrasent les armées des ennemis, que nous jurons de nous ensevelir sous les ruines de nos murs plutôt que de nous soumettre à leur joug. Si la trahison les amenait jusqu'à nous, l'étendard tricolore qu'ils apercevraient de loin flotter de toutes parts jusque sur le cime des tours des temples, leur feraient connaître et nos serments et la détermination de nos cœurs. En marchant sur nos cadavres ils verraient les signes odieux d'une monstrueuse féodalité abattus, pulvérisés ; ils apprendraient que le vent a emporté les cendres de ces méprisables titres, monuments puérils d'une imbécile présomption, qui ne prouvaient que la dégradation de l'âme de ceux qui se pavanaient de ces hochets ridicules, et la trop longue patience de ceux qu'ils semblaient humilier ; aveugles instruments du despotisme, ils sauraient que si notre commune n'a pas eu la gloire si désirée de voir tomber la tête du dernier roi, elle s'est du moins hâtée de payer son tribut de haine à la tyrannie en livrant aux flammes son effigie et celles de ses pareils.

« C'est dans cette auguste enceinte, représentants du peuple, que la patrie a établi son premier autel, qu'elle daigne agréer l'offrande que nous lui faisons de cent vingt-deux mares d'argent, dépouilles de nos églises. C'est un nouvel hommage que lui rend la raison ; doit-on conserver dans les temples d'inutiles et fastueuses parures d'or et d'argent, lorsque ces métaux peuvent servir à la sainte patrie ?

« Nous déposons aussi sur l'autel de cette divinité, huit décorations des ci-devant chevaliers de Saint-Louis qui se sont empressés de se soumettre à la loi.

(*Suivent 9 signatures.*)

« Vu et approuvé au comité révolutionnaire de la commune de Ham, en la séance de ce jour d'hui 22 brumaire l'an II de la République, une et indivisible.

(*Suivent 11 signatures.*)

VII.

Suit le texte de l'adresse des citoyens de la commune de Pierrefitte, d'après un document des Archives nationales (1).

Adresse des citoyens de la commune de Pierrefitte, chef-lieu de canton, district de Franciade, département de Paris, à la Convention nationale, présentée au nom des autorités

(1) *Archives nationales*, carton F^v 1007, dossier 1238.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

constituées par les commissaires du conseil général de la commune.

« Fondateurs de la République,

« Les sans-culottes de la commune de Pierrefitte nous envoient devant vous porter en expiation et en holocauste tous les hochets de la vanité et de l'idolâtrie.

« Accoutumés à mieux faire qu'à bien dire, allez, nous ont-ils recommandé, allez assurer les véritables restaurateurs de notre liberté que nos mains fertilisent la terre et que nos enfants combattent pour la sainte égalité.

« L'amour de la patrie, cette sublime vertu qui les renferme toutes, embrase nos cœurs du feu sacré de la liberté, et tant que ce sang coulera dans nos veines, nous pratiquerons et soutiendrons les saintes lois de la liberté et de l'égalité.

« O Montagne ! si terrible aux ennemis du peuple français, après les avoir tous écrasés de ton tonnerre, fais jaillir de tes flancs toutes les sources de la prospérité publique ; puissante de toute la puissance du peuple, tu peux tout ce que tu dois faire ; tes essais te répondent de l'avenir. Ose continuer, marche d'un pas de géant à la postérité, appuyée sur la reconnaissance du peuple que tu as régénéré.

« MACRÉ. »

VIII.

Suit un extrait de l'adresse de la commune de Montreuil, d'après le Mercure universel (1).

Une députation des jeunes citoyens de Montreuil, de la première réquisition, au nom de leurs camarades, prêtent le serment d'être fidèles à la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, ou de mourir en les défendant.

La municipalité de cette commune et plusieurs autres déposent l'argenterie de leurs églises.

IX.

Suit le texte du discours de la commune d'Auteuil, d'après un document des Archives nationales (2).

Discours de la commune d'Auteuil, à la Convention nationale en lui remettant l'argenterie et les ornements de son église.

« Citoyens législateurs,

Depuis longtemps les philosophes nous disaient : le prêtre vous trompe, il vous trompe pour vous rançonner. Les religions sont comme les vêtements, chacun doit s'habiller à sa guise et le gouvernement ne doit point payer des tailleurs pour faire aux gens des habits qui ne leur iraient pas ; il ne doit pas plus vous faire payer les prêtres d'une religion, si vous en croyez une autre et surtout si vous n'en croyez aucune.

Les philosophes le disaient depuis longtemps, mais en vain. Vous prononcez un mot, ou plutôt vous faites un signe et tout cet échafaudage d'erreurs s'écroule en un instant.

La raison et la morale sucées avec le lait républicain remplaceront bientôt ces vertus mensongères de la superstition, qui courbaient les esprits sous le joug et disposaient les âmes à la terreur, c'est-à-dire à l'esclavage. Une bonne instruction publique fera tout le bien qu'on attribuait aux fables sacrées, elle corrigera tous les maux que ces fables ont produits sur la terre.

Nous nous encouragerons au bien mutuellement ; ayant plus besoin de notre estime réciproque, nous ferons des efforts plus constants pour la mériter : l'intérêt public nous rendra les meilleurs surveillants les uns des autres.

Dans l'indigence, nous nous donnerons des secours qui ne seront pas ceux de l'aumône, mais de l'équité publique.

Dans les peines, nous nous soulagerons, nous saurons aussi bien qu'un prêtre, qui souvent nous est tout à fait étranger, chercher l'endroit sensible dans le cœur de notre frère, et la pitié que nous lui montrerons sera plus sentie et plus vraie.

Dans les maladies, nous consolons l'homme vertueux en lui rappelant sa vie passée ; nous l'encourageons à ce passage inévitable, qui n'est terrible que pour les âmes enervées par les prêtres et par les habitudes efféminées d'un mauvais état social.

Quant au méchant, qu'il meure dans les remords. Les cérémonies expiatoires des religions sont des sacrilèges en morale. Les remords, voilà les vrais monstres infernaux : ils sont déchaînés sur le crime par la justice éternelle, et le prêtre qui les étouffe est un corrupteur public.

Citoyens législateurs, nous déposons entre vos mains ces instruments du mensonge qui nous sont désormais inutiles. Nous ne voulons plus d'autre culte que celui de la liberté et de la loi qui nous l'assure.

Nous n'offrons à la patrie que les objets qui peuvent contribuer utilement à ses dépenses : nous avons gardé ceux qui ne présentaient qu'une richesse feinte et qui étaient couverts d'un or faux comme la doctrine des prêtres.

X.

Suit le texte de l'adresse de la commune de Juvisy-sur-Orge, d'après un document des Archives nationales (1).

« Citoyens législateurs,

« La commune de Juvisy-sur-Orge, voulant faire hommage à la nation de l'argenterie et des cuivres de son église, elle nous a député vers vous pour vous les présenter avec une expédition de la délibération qui a été prise à ce sujet, et qui en contient l'état. La commune n'a excepté de tous les objets qui servaient au culte que le linge, elle le conserve pour le distribuer à ses habitants les plus nécessiteux.

« Notre ci-devant curé a écrit à la commune qu'il renonce à ses fonctions curiales, et qu'il remet son traitement à la nation ; mais il observe que si elle veut venir à son secours il sera aussi

(1) *Mercury universel* [28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 288, col. 1].

(2) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.